Les échos

Du Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2023

Un budget d'arrondissement renforcé

UN BUDGET D'ARRONDISSEMENT RENFORCÉ

Le vote de rapports concernant les finances de la mairie du 4ème a permis à Rémi Zinck, Maire du 4ème arrondissement, de signaler un changement important pour le budget : le reversement de l'intéressement de la salle de la Ficelle à l'arrondissement est passé de 30 % à 100 %. Désormais, la mairie du 4ème voit donc son budget crédité de l'ensemble du montant de la recette, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Présentation des rapports sur les « dotations aux arrondissements pour l'année 2024 » et « l'exercice 2023 répartition de l'excédent de fonctionnement », par Rémi Zinck, Maire du 4ème, lors du Conseil d'arrondissement du 4ème du 13 septembre 2023.

Voir ou revoir le CA de Lyon 4ème du 13 septembre 2023

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 8 ovembre 2023, à 18h45.
Le Conseil sera précédé d'un CICA, sur le thème de la qualité de l'air, à 17h30.

En salle du Conseil et sur la chaine YouTube de la mairie du 4ème

RÉMI ZINCK, rapporteur :

« La délibération 8708 concerne la dotation aux arrondissements. On finit toujours par parler d'argent dans le 4ème. Chaque année, le conseil municipal délibère sur le montant des crédits inscrits au budget pour l'exercice suivant, pour chaque arrondissement. Donc, je vous rappelle, chaque arrondissement bénéficie de trois dotations pour son bon fonctionnement.

Concernant le 4ème : deux dotations de fonctionnement pour un montant global de 649 187 € ; la dotation de gestion locale, pour un montant de 573 676 € ; la dotation d'animation locale, qu'on appelle souvent la DAL, d'un montant de 76 011 € ; la dotation d'investissement, dont le montant est calculé en fonction de la taille de l'arrondissement, puisque c'est 2 € par habitant, ce qui nous fait une somme de 73 690 €. À noter que la dotation de gestion a augmenté de 84 694 €, ce qui fait une augmentation de 15 %.
Ces crédits supplémentaires sont accordés en fonction de :

- l'augmentation des charges pour le marché alimentaire des crèches, 35 103 € pour le 4ème arrondissement ;
- des transferts d'équipements que nous avons eus dans le mandat, notamment pour le Relais Petite Enfance, le Jardin des Gones, pour une hauteur de 46 296 € ;
- des frais liés à l'organisation des élections européennes du mois de juin prochain, pour une somme de 3 295 € — 9 juin 2024.

Voilà la dotation de l'arrondissement.
Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette dotation ?

David KIMELFELD, conseiller
Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons, bien sûr, comme classiquement, chaque fois qu'il y a une délibération sur les budgets, et c'est ainsi. Simplement, je voulais souligner que, en réalité, il n'y a pas d'augmentation. L'augmentation, elle est le fait de facteurs externes que vous avez décrits. Elle est contraire à ce que le Maire de Lyon a dit pendant toute sa campagne. Et il avait raison d'ailleurs de dire qu'il fallait que la Mairie centrale, l'Hôtel de Ville, renforce les moyens des arrondissements. Force est de constater celle qui s'inscrit dans la droite lignée de tous les Maires depuis la naissance de la loi PLM, et on peut le regretter. J'avais quelques espoirs, en tout cas de ce côté-là. Merci.

Rémi ZINCK
Alors, je vous répondrai tout à l'heure et vous allez voir que vos espoirs seront couronnés de succès. Vous allez voir, j'y arrive. (***Vote du rapport***).

La délibération 13813 est une décision modificative. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 de notre arrondissement fait apparaître un excédent net de 37

952,93€. Alors, il est en baisse par rapport à l'an dernier - puisque c'était 73 000€ -, l'année 2021 étant une année exceptionnelle avec un excédent de 111 000€. On sait pourquoi puisqu'évidemment, en raison du COVID.

Donc nous sommes revenus à un niveau de dépenses correspondant au fonctionnement normal de notre entité. D'autre part, sont inscrits et à répartir des crédits liés à l'intéressement aux locations des salles réalisées en 2022. Et c'est là qu'il y a peut-être une différence. Pour le 4ème, il s'agit du produit des locations de la salle de la Ficelle réalisées sur 2022, qui s'élève à 11 940€ contre 5 220€ en 2021, soit plus de 129% d'augmentation.

À noter un changement important - et c'est là que je voulais en venir -, c'est-à-dire que le passage du reversement de l'intéressement de 30% à l'arrondissement, Monsieur KIMELFELD, est passé à 100%. Désormais, la mairie du 4ème, comme chaque mairie d'arrondissement, voit son budget crédité de l'ensemble du montant de la recette, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'on ne percevait que 30% et la Ville de Lyon 70%. Donc on perçoit 100%, ce qui pour nous est intéressant puisque comme vous le savez, nous avons une très grosse salle dans l'arrondissement qui est la salle de la Ficelle, qui est une salle d'ampleur importante et qui nous permet évidemment de facturer dans certains cas certaines prestations, et donc d'abonder notre budget. Concernant la ventilation de cette somme, le choix a été fait de répartir sur des lignes de crédit liées à la maintenance de nos équipements - Ficelle, Maison des associations Robert Luc, équipements sportifs - qui constituent un budget important, 54 985€, consacrés à des dépenses de maintenance en 2022, soit 10% du budget.
J'en ai fini avec la présentation de cette délibération.
Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Anne PELLET, conseillère
Je voulais juste remercier ceux qui ont créé la salle de la Ficelle de nous rendre bénéficiaires de ses revenus.

Rémi ZINCK
On peut remercier ceux qui ont créé la salle de la Ficelle et la Ville de Lyon actuelle de nous reverser les 100% parce qu'avant 30 , c'est vrai que ça paraissait un peu injuste aux arrondissements. Donc les maires d'arrondissement ont plaidé pour obtenir 100%, ce qui a été obtenu.

Rapport sur les dodations aux arrondissements pour l'année 2024 adopté à la majorité. Abstentions de Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD, Mme Anne PELLET.

Rapport sur l'exercice 2023 de répartition de l'excédent de fonctionnement - Décision modificative 2023 n° 2 adopté à l'unanimité.